

# **VILLE DE BARR**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**

### **Du 18 Mai 2015 à 20 h en l'Hôtel de Ville de BARR**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert SCHOLLY, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 mai 2015, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire.

Etaient présents : M. Gilbert LEININGER, Mmes Nicole GUNTHER, Claire HEINTZ, MM. Jean-Michel HOTTIER, Thierry JAMBU, Mme Marièle WIES et M. Daniel WOLFF, Adjoints au Maire,  
Mmes Monique BOEHM, Céline CLAUDE, Nathalie ERNST, MM. Stéphane FAUTH, Gérard GLOECKLER, Mmes Véronique LORENTZ, Corinne MULLER, Adrienne RATH, MM. Gilles RENCKERT, Dominique SCHLAEFLI, Mme Florence WACK, MM. Hervé WEISSE, Muhammet YAZMIS, Guy ATHIA, Mme Valérie FRIEDERICH, M. Bernard SCHWENGLER, Mme Danièle HENRIE, MM. Eric GAUTIER et Pierre-Yves ZUBER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Audrey VALENTIN, Cathy MARLIER-MULLER, et M. Pierre-Yves ZUBER qui ont donné procuration respectivement à Mmes CLAUDE, FRIEDERICH et M. GAUTIER.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Thèmes**

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 20 Octobre 2014

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 24 Novembre 2014

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 12 Janvier 2015

Signature du Procès-Verbal de la séance du 20 Octobre 2014

Signature du Procès-Verbal de la séance du 24 Novembre 2015

Signature du Procès-Verbal de la séance du 102 Janvier 2015

1. Zone d'Extension du Muckental – Clôture du Budget annexe  
67021-123-2015-05-18-43
2. Ecole élémentaire de la Vallée – Classe apiculture à MUTTERSHOLTZ – Octroi de subvention – Ajustement et vote de crédits – D.M. n° 2  
67021-016-2015-05-18-44
3. Collège de Heiligenstein – Séjour à Perros-Guirec – Octroi de subvention – Ajustement et vote de crédits – D.M. n° 3  
637021-016-2015-05-18-45

4. Budget 2015 de la Ville de BARR – Ajustement et vote de crédits – D.M. n° 4  
67021-016-2015-058-18-46
5. Aire d'accueil des gens du voyage – Budget 2015 – Ajustement et vote de crédits – D.M. n° 1  
67021-131-2015-058-18-47
6. Bâtiments communaux – Contrat d'entretien des chaudières – Avenant – Approbation  
67021-016-2015-05-18-48
7. Bâtiments communaux – Nettoyage des vitres – Avenant – Approbation  
67021-016-2015-05-18-49
8. Aménagement de la rue du Dr. Sultzer et des abords de l'Hôtel de Ville – Service Départemental de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Habitat (SDAUH) – Assistance à maîtrise d'ouvrage – Avenant – Approbation  
67021-016-2015-05-18-50
9. Droit de Prémption Urbain – Déclarations d'intention d'aliéner présentées  
67021-016-2015-05-18-51
10. Opérations immobilières – Locaux communaux du Buhl – Cession  
67021-016-2015-05-18-52
11. Opérations Immobilières – Restaurant «Aux Saisons Gourmandes» Bail emphytéotique – Prolongation de la durée – Approbation  
67021-016-2015-05-18-53
12. Maison de l'Enfant – Association de Loisirs Educatifs et de Formation (A.L.E.F.) – Gestion déléguée de service public – Renouvellement  
67021-016-021-2015-05-18-54
13. Agence Technique d'Ingénierie Publique – Adhésion de la Ville de BARR en tant que membre fondateur – Approbation des statuts – Demande de création de l'ATIP à M. le Préfet – Désignation des électeurs – Approbation  
67021-016-2015-05-18-55
14. Groupe interreligieux de BARR – Prochaines activités,
15. Treizième édition des "Rendez-vous au jardin" les 6 et 7 juin 2015.

1. **ZONE D'EXTENSION DU MUCKENTAL - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE**  
**67021-123-2015-05-18-43**

Le Conseil Municipal,

VU sa décision, en date du 23.mars 2015, portant adoption du Budget Primitif 2015 de la Zone d'Extension du Muckental,

AVISÉ que les crédits ouverts portent :

- en recettes, sur la reprise de l'excédent de fonctionnement 2014 pour un montant de 152.443,81 €,
- en dépenses, sur le versement de cette somme au budget de la Ville de BARR,

INFORMÉ que ces écritures prévues ont été prises en charge par la Trésorerie le 24 avril 2015,

VU le courriel, en date du 4 février 2015, aux termes duquel Mme la Comptable du Trésor souligne la nécessité de formaliser la clôture du budget après émission du titre et du mandat,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

Après examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ÉTABLIR la clôture du Budget de la Zone d'Extension du Muckental, respectivement celle du Budget Annexe 20700 ZA Muckental, à la date du 30 avril 2015,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

**2. ÉCOLE ELEMENTAIRE DE LA VALLEE - CLASSE APICULTURE A MUTTERSHOLTZ - OCTROI DE SUBVENTION - AJUSTEMENT ET VOTE DE CREDITS - DM N° 2 67021-016-2015-05-18-44**

Le Conseil Municipal,

VU le courrier, réceptionné le 20 avril 2015, aux termes duquel M. le Directeur de l'école élémentaire de la Vallée informe vouloir organiser, du 25 au 29 mai 2015, une classe apiculture à MUTTERSHOLTZ au profit des 25 élèves de la classe de CE1/CE2 bilingue de son établissement,

CONSIDÉRANT la proposition de participer au financement de ce séjour à raison de 9 €/élève/jour conduisant à un total de 1.125 € et autorisant le bénéfice d'une subvention départementale d'un montant équivalent,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'OCTROYER à l'école élémentaire de la Vallée, une subvention de 1.125 € pour participation au financement d'une classe apiculture à MUTTERSHOLTZ, du 25 au 29 mai 2015,

D'IMPUTER les dépenses à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" (Code fonctionnel 2122) du budget de l'exercice en cours,

D'ADOPTER une deuxième décision modificative du Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Ville de BARR,

DE VOTER à l'article précité un crédit complémentaire de 1.125 € financé par prélèvement à l'article 022 "Dépenses imprévues" (Code fonctionnel 0162).

**3. COLLEGE DE HEILIGENSTEIN - SEJOUR A PERROS-GUIREC - OCTROI DE SUBVENTION - AJUSTEMENT ET VOTE DE CREDITS – DM N° 3**  
**67021-016-2015-05-18-45**

Le Conseil Municipal,

VU le courrier, en date du 24 février 2015, aux termes duquel Mme Joëlle NEUSCH, enseignante en SEGPA au Collège de HEILIGENSTEIN, informe vouloir organiser, du 22 au 26 juin 2015, un séjour à PERROS-GUIREC au profit de 30 de ses élèves, dont 15 barrois,

CONSIDÉRANT la proposition de participer exceptionnellement au financement de ce séjour à concurrence de 1 000 €.

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'OCTROYER au Collège de HEILIGENSTEIN une subvention de 1.000 € pour participation au financement d'un séjour à PERROS-GUIREC, du 22 au 26 juin 2015,

D'IMPUTER les dépenses à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" (Code fonctionnel 223) du budget de l'exercice en cours,

D'ADOPTER une troisième décision modificative du Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Ville de BARR,

DE VOTER à l'article précité un crédit complémentaire de 1.000 € financé par prélèvement à l'article 022 "Dépenses imprévues" (Code fonctionnel 0162).

**4. BUDGET 2015 DE LA VILLE DE BARR - AJUSTEMENT ET VOTE DE CREDITS – D.M. N° 4**  
**67021-016-2015-05-18-46**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération, en date du 23 mars 2015, adoptant le Budget Primitif de la Ville de BARR pour l'exercice 2015,

CONSIDÉRANT la nécessité d'opérer à des ajustements de crédits pour pouvoir procéder à des régularisations d'écritures,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ADOPTER une quatrième décision modificative du Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Ville de BARR,

DE VOTER aux articles détaillés dans le tableau ci-après les crédits définis :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
D/R	Articles	Fonctions	Crédits	Observations	
D	66111	01041	- 11.000,00 €	Ajustement du crédit affecté au paiement des intérêts du prêt conclu avec le Crédit Mutuel de BARR	
D	022	0162	+ 11.000,00 €		

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
D/R	Articles	Fonctions	Opérations	Crédits	Observations
D	1641	01041		+4.600,00 €	Ajustement du crédit affecté au remboursement du capital du prêt conclu avec le Crédit Mutuel de BARR
D	020	0162		- 4.600,00 €	

**5. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - BUDGET 2015 – AJUSTEMENT ET VOTE DE CREDITS – DM N° 1**  
**67021-131-2015-05-18-47**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération, en date du 23 mars 2015, adoptant le Budget Primitif de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour l'exercice 2015,

CONSIDÉRANT la nécessité d'opérer à des ajustements de crédits pour pouvoir procéder à des travaux d'économie d'énergie électrique dans les sanitaires,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ADOPTER une première décision modificative du Budget Primitif de l'exercice 2015 de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,

DE VOTER aux articles détaillés dans le tableau ci-après les crédits définis :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
D/R	Articles	Fonctions	Opérations	Crédits	Observations
D	2313	020	524301	+ 7.000,00 €	Ouverture de crédits pour travaux d'économie d'énergie électrique dans les sanitaires
R	1641	020		+ 7.000,00 €	

**6. BATIMENTS COMMUNAUX - CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES - AVENANT – APPROBATION**  
**67021-016-2015-05-18-48**

Le Conseil Municipal,

INFORME que pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux, un marché a été signé le 2 janvier 2012, avec l'entreprise "Génie Climatique de l'Est" pour un montant de 4.737,76 € H.T,

VU sa décision, en date du 3 mars 2014, portant adoption d'un premier avenant au marché,

VU sa décision, en date du 16 avril 2014, portant adoption d'un deuxième avenant au marché,

VU sa décision, en date du 20 octobre 2014, portant adoption d'un troisième avenant au marché,

CONSIDÉRANT la proposition d'intégrer dans ce marché le contrôle annuel d'étanchéité des conduites de gaz, du compteur jusqu'à l'électrovanne des chaudières, installées dans tous les bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser cette adjonction par la prise d'un 4<sup>ème</sup> avenant,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'INTÉGRER dans le marché attribué à l'entreprise "Génie Climatique de l'Est" le contrôle annuel d'étanchéité des conduites de gaz, du compteur jusqu'à l'électrovanne des chaudières, installées dans tous les bâtiments communaux,

D'ADOPTER pour la somme de 1.429,00 € H.T, l'avenant n° 4 en plus au marché intervenu,

DE PORTER en conséquence le montant de ce marché à la somme de 7.548,16 € H.T,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché,

D'IMPUTER les dépenses à l'article 6156 du budget de l'exercice en cours,

**7. BATIMENTS COMMUNAUX - NETTOYAGE DES VITRES - AVENANT – APPROBATION**  
**67021-016-2015-05-18-49**

Le Conseil Municipal,

INFORME que pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux, un marché a été signé le 23 janvier 2012, avec l'entreprise "Nettoyage Sud Alsace" pour un montant de 4.065,78 € H.T,

CONSIDÉRANT la proposition d'intégrer dans ce marché le nettoyage des vitres de l'Office de Tourisme,

CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser cette adjonction par la prise d'un 1<sup>er</sup> avenant,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'INTÉGRER dans le marché attribué à l'entreprise "Nettoyage Sud Alsace" le nettoyage des vitres de l'Office de Tourisme,

D'ADOPTER pour la somme de 135,00 € H.T, l'avenant n° 1 en plus au marché intervenu,

DE PORTER en conséquence le montant de ce marché à la somme de 4.200,78 € H.T,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché,

D'IMPUTER les dépenses à l'article 6156 du budget de l'exercice en cours,

**8. AMENAGEMENT DE LA RUE DU DR. SULTZER ET DES ABORDS DE L'HOTEL DE VILLE - SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT (SDAUH) - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - AVENANT - APPROBATION**  
**67021-016-2015-05-18-50**

Le Conseil Municipal,

INFORMÉ que pour l'élaboration du programme portant aménagement de la rue du Dr. Sultzer et des abords de l'Hôtel de Ville un marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été signé le 5 février 2014, avec le *Service Départemental de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Habitat* pour un montant de 29.792 € H.T,

AVISÉ que l'adaptation du projet initial aux besoins et enjeux urbains et patrimoniaux détermine une majoration du coût initial pour un montant de 4.828,00 €,

CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser cette adjonction par la prise d'un 1<sup>er</sup> avenant,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ADOPTER pour la somme de 4.828,00 € H.T, l'avenant n° 1 en plus au marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage attribué au *Service Départemental de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Habitat*, dans le cadre de l'élaboration du programme portant aménagement de la rue du Dr. Sultzer et des abords de l'Hôtel de Ville,

DE PORTER en conséquence le montant de ce marché à la somme de 34.620,00 € H.T,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché,

D'IMPUTER les dépenses à l'Opération d'Équipement n° 823204 (Article 2315 – Code Fonctionnel 8232) du budget de l'exercice en cours.

**9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER PRESENTEES - 67021-016-2015-05-18-51**

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu Monsieur LEININGER, Adjoint au Maire, lui faire part des déclarations d'intention d'aliéner présentées pour les immeubles appartenant à :

- M. Thomas MUHLBAUER au profit de Mlle Doriane RUXER, 19 Grand'Rue, lots 3 et 11,
- SCI «3 G» représentée par M. Patrice GILLMANN au profit de M. Haydar SERTDAG, 7 Allée de l'Europe, local commercial,
- CM – CIC « AMENGAGEMENT FONCIER » (anct SAREST) au profit de la Sté ALCYS RESIDENCES, lieu-dit Zimmerberg, rue de la Fontaine,
- M. Gilles DALLEMAGNE et Mme Herrade FRINDEL au profit de Mme Carole DILINGER, 3 rue Jean-Jacques Moerlen,
- SCI «J & M» représentée par M. Gaëtan EVANGELISTA au profit de M. Anthony APRILE, 17 et 6a rue de la Kirneck,
- M. Zeki TOYLAN et Mme Emir ERDOGAN au profit de m. et Mme Pierre-Yves ZUBER, 75 Avenue des Vosges,
- SAS TFP IMMOBILIER au profit de M. Mathieu BACH et Mme Mélissa JOCKERS, lieu-dit Hinterer Freiberg, rue Oberpfloeck,
- Mme GRIMM Claudine épouse DECOMBES au profit de M. Alban TRABLY et Mme Carole BURCKEL, 16 rue Paul Degermann
- M. et Mme Abderrahamne BOUAZZA au profit de Mme Estelle BECKER, 14 rue du Dr. Sultzer,
- M. Julien BOCHINGER au profit de M. Vivien KHELIFI, 11 rue des Maréchaux, lots n° 4-5-7 et 10,
- GIE « CONSTRUIRE ET LOGER » représentée par M. Marc SCHAEFFER au profit de M. Dominique WAGNER et Mme Elena LO MAURO, lieu-dit Bodendorf,
- M. Manuel HAMM et Mlle Laurence MARIE-ROSE au profit de Mme ECOCHARD et M. POUILLOUX, 11 rue des Maréchaux, lots n° 6 et 9,
- SCI J & M représentée par M. Gaëtan EVANGELISTA au profit de M. et Mme François ALSTERS, 1c rue de l'Hôpital, lots n° 3-6 et 2,
- Mme Mathilde PION (div. LEFRANCOIS) au profit de M. et Mme Eric JOBE, 46 Rue du Gal Vandenberg
- M. et Mme Michel LOSSEL au profit de M. GOBERT et Mme ESCHBACH, 25 rue Jean-Jacques Moerlen,
- M. et Mme Hakan YAMUK au profit de M. et Mme Fathi YILMAS, 41 rue de l'Île,
- M. Samuel KLEIN au profit de M. Jean-Gilles THUAU et Mme Sandra PIERSON, 1a Place de l'Hôtel de Ville, lost n° 12-15 et 23
- Immeuble de M. Frédéric ZIMMER au profit de M. Cyril CAMBON et Mme Olivia ZOZOR, 5 rue du Zimmerberg,

EST INFORME que le droit de préemption ne se justifiait pas.



**10. OPERATIONS IMMOBILIERES – LOCAUX COMMUNAUX DU BUHL - CESSION**  
**67021-016-2015-05-18-52**

Le Conseil Municipal,

VU sa décision, en date du 25 novembre 2013, statuant sur la cession des locaux communaux sis 10, chemin du Buhl, respectivement au profit de l'EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) "Alizée Home Diagnostic", représenté par M. Georges BENDIYAN, pour le lot n° 8 et 9, d'une surface totale de 53,30 m<sup>2</sup>, composé de combles à aménager, cave et parking, pour la somme de 27.000 €,

VU le courrier, en date du 3 décembre 2014, aux termes duquel M. BENDIYAN annonce vouloir renoncer à l'achat,

INFORMÉ qu'un nouvel acquéreur a été trouvé en la personne de M. Guillaume CAQUELIN, qui par courrier du 7 avril 2015 s'engage à l'acquisition du bien pour la somme de 10.000 €, net vendeur.

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

Après examen et discussion,

DÉCIDE,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE CÉDER dans l'immeuble communal sis 10, chemin du Buhl et cadastré :

- Lieu-dit "Buehl"
- Section 22
- Parcelle n° 518/69 et h/69
- d'une contenance de 10,92 ares,
- sis en zone UC du Plan d'Occupation des Sols,
- hors aire viticole A.O.C,

à M. Guillaume CAQUELIN le lot n° 8, composé d'une pièce avec placard d'une superficie de 10,30 m<sup>2</sup>, le lot n° 9 composé de combles à aménager, d'une superficie de 38,70 m<sup>2</sup>, le lot n° 3 cave n° 2 et le lot n° 205 parking, la valeur de ces biens étant fixée à la somme de 10.000 €, net vendeur,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville de BARR, les actes légaux de cession,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

**11. OPERATIONS IMMOBILIERES – RESTAURANT « AUX SAISONS GOURMANDES »**  
**BAIL EMPHYTEOTIQUE – PROLONGATION DE LA DUREE – APPROBATION**  
**67021-016-2015-05-18-53**

Le Conseil Municipal,

VU sa décision, en date du 30 septembre 2002, portant cession à la S.A.R.L. "Aux Saisons Gourmandes" et sous le couvert d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans, soit jusqu'au 28 février 2023, l'immeuble communal sis 23 rue de la Kirneck,

INFORMÉ que par acte notarié du 19 janvier 2007, la S.A.R.L. "Aux Saisons Gourmandes", en liquidation judiciaire, a vendu le bail à M. et Mme PETIT-PIERRE pour la durée restante, soit 16 ans,

AVISÉ qu'en date du 20 avril 2015, M. et Mme PETIT-PIERRE ont fait part de leur souhait de se retirer de l'exploitation du restaurant et présenté M. HOPGOOD, repreneur pressenti,

AVERTI que M. HOPGOOD souhaite reprendre le bail emphytéotique dans toutes ses conditions et pour sa durée restante, assortie d'une prolongation de 5 ans, soit jusqu'au 28 février 2028.

CONSIDERANT la proposition de réserver une suite favorable à cette demande,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

Après examen et discussion,

DÉCIDE,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'APPROUVER la prolongation du bail emphytéotique intervenu au titre de l'immeuble communal sis 23 rue de la Kirneck et cadastré :

- Lieu-dit "Ville"
- Section 1,
- Parcelle n° 105,
- d'une contenance de 9,82 ares,
- sis en zone UA du Plan d'Occupation des Sols,

DE PORTER sa durée à 20 à 25 ans, soit jusqu'au 28 février 2028,

D'AUTORISER M. le Maire à signer, au nom de la Ville de BARR, l'acte notarié à intervenir,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

**12. MAISON DE L'ENFANT – ASSOCIATION DE LOISIRS EDUCATIFS ET DE FORMATION (A.L.E.F.) – GESTION DELEGUEE DE SERVICE PUBLIC – RENOUELEMENT**  
**67021-016-2015-05-18-54**

Le Conseil Municipal,

VU sa décision, en date du 2 août 2010, portant délégation de service public à l'Association de Loisirs Éducatifs et de Formation (ALEF) de la gestion de la Maison "Multi -Accueil" de l'Enfant, incluant l'activité "Accueil Périscolaire",

VU sa décision, en date du 3 mars 2014, autorisant M. le Maire à signer l'avenant portant substitution de la Communauté de Communes Barr-Bernstein à la Ville de BARR dans ses droits et obligations découlant de la convention de délégation de service public pour la gestion des activités périscolaires et d'accueil de loisirs sans hébergement conclue par la Ville de BARR avec ALEF, la date d'effet étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2014,

VU la convention intervenue le 4 août 2010, définissant les conditions d'organisation du service public délégué pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2015,

INFORME que la convention précitée, stipule en son article 2 que la délégation est renouvelable une fois expressément,

CONSIDÉRANT la proposition de porter application de cette disposition et de renouveler la délégation pour l'organisation, la gestion et l'exploitation de la Maison de l'Enfant pour ses activités crèche et halte-garderie, au profit de l'Association de Loisirs Éducatifs et de Formation (A.L.E.F) pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 août 2017,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

APRÈS examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE RENOUVELER la délégation pour l'organisation, la gestion et l'exploitation de la Maison de l'Enfant pour ses activités crèche et halte-garderie, au profit de l'Association de Loisirs Éducatifs et de Formation (A.L.E.F) pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 août 2017,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

**13. AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE – ADHESION DE LA VILLE DE BARR EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR – APPROBATION DES STATUTS – DEMANDE DE CREATION DE L'ATIP A M. LE PREFET – DESIGNATION DES ELECTEURS – APPROBATION**  
**67021-016-2015-05-18-55**

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celles des articles L.5721-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015,

VU sa décision, en date du 23 mars 2015, validant le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif,

INFORMÉ que suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin propose de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du Département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte "Agence Territoriale d'Ingénierie Publique",

AVISÉ que l'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016,

VU la convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

Après examen et discussion,

DÉCIDE,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ADHÉRER au syndicat mixte ouvert à la carte "Agence Territoriale d'Ingénierie Publique" en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération,

DE PRENDRE acte que le Syndicat mixte prendra la dénomination "Agence Territoriale d'Ingénierie Publique" et que son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg,

DE PRENDRE acte que le Syndicat mixte "Agence Territoriale d'Ingénierie Publique" aura pour objet :

- le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- la tenue des diverses listes électorales,
- l'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- le conseil juridique complémentaire à ces missions.
- DE PRENDRE acte que le Comité du Syndicat mixte "Agence Territoriale d'Ingénierie Publique" sera composé de :
  - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin,
  - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics,
  - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes,

D'APPROUVER les statuts annexés à la présente délibération,

D'APPROUVER les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical,

DE DEMANDER à M. le Préfet du Département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte "Agence Territoriale d'Ingénierie Publique",

DE DÉSIGNER M. Gilbert SCHOLLY, Maire de la Ville de BARR, en qualité d'électeur titulaire et M. Gilbert LEININGER, Adjoint au Maire, en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes,

D'ÉTABLIR qu'à ce titre M. Gilbert SCHOLLY, Maire de la Ville de BARR, et M. Gilbert LEININGER, Adjoint au Maire, sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents liés à la mise en œuvre de la présente décision,

D'ÉTABLIR que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes BARR-BERNSTEIN.

**14.  GROUPE INTERRELIEUX DE BARR – PROCHAINES ACTIVITES (D)**

**15.  TREIZIEME EDITION DES «RENDEZ-VOUS AU JARDIN» LES 6 ET 7 JUIN 2015 (D)**

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, M. le Maire lève la séance à 21h15.